

# P

## LES GRAVIERS

ouvert 7j/7 - 24h/24

# TARIFS 2022

### TARIFS HORAIRES

#### DE 7H A 19H

**1 HEURE 30 GRATUITE** NOUVEAU

1 heure 45 ..... 2,10 €

puis par tranche  
de 15 minutes ..... 0,30 €

soit :

2 heures ..... 2,40 €

3 heures ..... 3,60 €

Forfait journée de 7h à 19h : 8,40 €

#### DE 19H A 24 H :

Par tranche de 15 minutes : 0,30 €

Forfait soirée de 19h à 24h : 1,00 €

#### DE 24 H A 7H

Par tranche de 15 minutes : 0,30 €

Forfait nuit de 24h à 7h : 1,00 €

### ABONNEMENTS

#### Abonnement de jour de 8h à 20h

du lundi au vendredi inclus

*mensuel* ..... 18 €

*annuel* ..... 216 €

#### Abonnement de jour de 8h à 20h

du lundi au dimanche inclus

*mensuel* ..... 25 €

*annuel* ..... 300 €

#### Abonnement de nuit de 18h à 9h

*mensuel* ..... 25 €

*annuel* ..... 300 €

#### Abonnement permanent 24h/24

*mensuel* ..... 50 €

*annuel* ..... 550 €

Abonnements délivrés sur place



Contact  
Parking des Gravieres  
**04 75 07 73 76**

### CARTES A DECOMPTE HORAIRES

DUREE DE STATIONNEMENT	TARIF HORAIRE MOYEN	TARIF A PAYER
10 Heures	1,20 €	12 €
20 Heures	1,00 €	20 €
30 Heures	0,80 €	24 €

Carte d'abonnement endommagée ou perdue	.....	18 €
Ticket perdu	.....	8,40 €
Caution pour la carte	.....	18 €

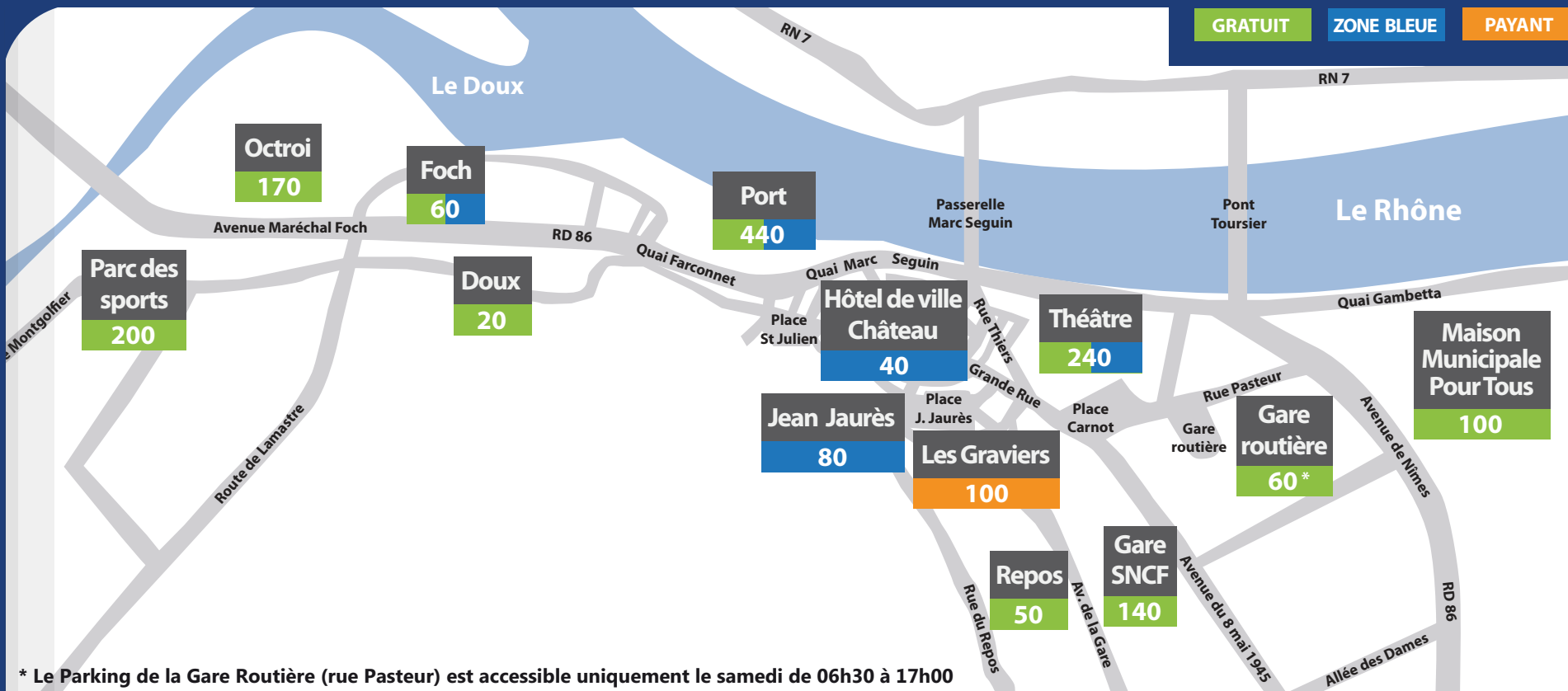
# Stationnez pratique

à Tournon-sur-Rhône



# Tournon-sur-Rhône

1700 places de stationnement dont 1600 gratuites



## ▼ INFOS ▼

**Service des Places**  
10 Quai Marc Seguin  
Tél : 04 75 07 37 20  
placier@ville-tournon.com

**Permanences :**  
mardi matin : 09h00-12h30  
jeudi après-midi : 13h00-17h00

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le stationnement en centre-ville est réglementé par le stationnement à durée limitée, appelée "zone bleue".

Le stationnement est gratuit mais limité à 1h30 maximum de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi (sauf dimanche et jours fériés).

Pour les personnes qui le souhaitent, une "carte stationnement zone bleue" a été instaurée. D'un montant de 25,00 € par mois, elle permet de stationner sur les zones bleues à l'exception des emplacements situés : place Rampon, place Paul Sevin, rue Gabriel Faure, rue Thiers, montée du château et place Auguste Faure.

Pour faire sa demande, il suffit de télécharger le formulaire sur [www.ville-tournon.com](http://www.ville-tournon.com) et de déposer le dossier complet (formulaire + chèque) au service des places ou à l'accueil de la mairie.



Disque européen conforme  
(art R4 17.3 code de la route)